

Samir AMIN
FORUM DU TIERS MONDE

LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LES ACP FACE AU DÉFI DE LA MONDIALISATION

1. Le discours dominant associe les deux objectifs de la démocratie et de l'insertion dans la mondialisation néo-libérale, comme si ces deux objectifs devaient nécessairement converger. L'hypothèse inverse que les deux objectifs pourraient être plus conflictuels que convergents ne fait l'objet d'aucun questionnement dans ce discours. De surcroît ceux des pays ACP, voire le continent africain dans son ensemble, qui se trouvent être « marginalisés » dans le monde contemporain le seraient, selon ce discours, parce qu'ils ne sont pas suffisamment insérés dans les réseaux d'échanges qui définissent la mondialisation. En réponse à cette situation il leur faudrait, pour sortir de leur « marginalisation », s'inscrire davantage dans le système mondial néo-libéral. L'hypothèse que leur marginalisation serait au contraire le produit de cette forme d'insertion dans la mondialisation à laquelle on leur recommande de se soumettre (parce qu'il n'y aurait pas d'alternative en tout état de cause dit-on) n'est pas davantage l'objet d'un questionnement quelconque.

Les relations d'association entre l'Union Européenne et les ACP telles qu'elles sont aujourd'hui, s'inscrivent dans cette philosophie néo-libérale de la mondialisation, comme en témoigne le texte de la Convention de Cotonou adoptée en juin 2000. La nécessité et la possibilité de concevoir donc ces rapports dans une autre perspective – celle de la construction d'une mondialisation pluricentrique et de ce fait nécessairement régulée (par opposition aux concepts du néo-libéralisme fondés sur la dérégulation) – ne sont jamais envisagées comme méritant une considération quelconque.

De ce fait les discours concernant la démocratie et la société civile demeurent à leur tour tronqués, et les dialogues conduits dans leur esprit d'une crédibilité limitée, pour le moins qu'on puisse dire.

2. La démocratie est une exigence fondamentale de notre époque. Ni la modernité ni le « développement » qui lui est associé ne sont concevables sans elle.

La démocratie ne constitue pas seulement la condition incontournable d'un développement digne de ce nom, c'est à dire un développement à la fois économique, social, politique et culturel au bénéfice de l'ensemble des classes populaires ; elle constitue également un objectif pour elle-même, l'expression même du concept fondamental d'émancipation des êtres humains, pris individuellement et collectivement, en société.

Que les peuples aspirent aujourd'hui plus qu'hier peut être à une plus grande démocratie constitue une avancée positive indiscutable. Aussi la reconnaissance que les sociétés ne se résument pas aux Etats, que les rapports tissés par la mondialisation (qu'elle soit néo-libérale ou qu'on la conçoive sur d'autres bases alternatives) ne se résument pas dans les rapports « inter-nationaux » (entre Etats) constituent également, dans cet esprit, une avancée positive. L'insistance sur la participation de la « société civile » (quelles que soient les ambiguïtés que cette expression véhicule) dans le façonnement des sociétés peut constituer, de ce fait, une

méthode positive utile – un point de départ – pour poser la question de la démocratie dans toute son ampleur.

L'explosion de la vie associative au cours des vingt dernières années, dans le monde entier, constitue un fait positif – car elle amorce cette affirmation d'un besoin démocratique - , quelles que soient les réserves qu'on puisse exprimer à l'égard de certaines des formes prises par cette vie associative, des conditions de son déploiement comme à l'égard du nom curieux pour le moins qu'on puisse dire dont on les a affublé sans réflexion préalable (les « ONG » !!!).

Les points de vue que nous développerons dans ce qui suit ont l'ambition d'aller plus loin tant dans l'analyse critique des sociétés en question (celles des ACP en l'occurrence) que dans celle des formes de leur insertion dans la mondialisation.

Toutes les sociétés du monde sont les lieux dans lesquels s'expriment des intérêts et des points de vue divergents, qu'ils soient de nature économique et sociale ou politique et culturelle. La reconnaissance de la légitimité de leurs expressions conflictuelles constitue le point de départ de la démocratie. Sans cette reconnaissance il n'y a pas de démocratie, mais seulement des manipulations éventuelles d'un discours qui se prétend démocratique.

Toutes les sociétés du monde sont parties prenantes dans un système largement mondialisé. De ce fait les logiques fondamentales qui commandent la reproduction du système mondial exerce leurs influences sur les conditions de déploiement de la vie sociale dans les différentes nations de la planète. Le système mondial est lui même passé par des phases successives, caractérisées par des logiques dominantes différentes d'un moment à l'autre. Et si, dans l'ensemble, le système mondial moderne – c'est à dire capitaliste – a toujours constitué le cadre d'une polarisation croissante entre ses centres (les sujets actifs qui façonnent la mondialisation) et ses périphéries (les sujets passifs invités seulement à « s'ajuster » - unilatéralement – à la mondialisation en question, sans participer réellement à sa construction), dans le moment actuel le déséquilibre extrême qui caractérise les rapports sociaux et politiques, à l'échelle du système mondial comme à celles des sociétés nationales accentue la puissance de cette tendance à la polarisation.

Le double débat sur la démocratie et la mondialisation est inséparable de ces questionnements concernant l'identification des « problèmes ». Or le discours néo-libéral dominant dans ses dimensions nationales et mondiale s'emploie à éluder ces questions.

Le moment actuel est en effet caractérisé par une offensive du capital qui cherche à ouvrir à son expansion des terrains nouveaux, précisément ceux gérés jusqu'à présent « hors marché » soit par le service public d'Etat, soit par les institutions de la « vie associative ». Comment s'articulent éventuellement l'essor de la vie associative et l'expansion des valeurs et des critères de l'économie de marché ? Comment s'imbriquent ou s'opposent désormais les concepts de service public et ceux qui définissent la rationalité du marché ? Telles sont les questions que la rhétorique « anti Etat » et prétendue « pro société civile » masque et qu'il nous faut aborder ouvertement.

Les propagandistes de la théorie libérale tiennent sur ce sujet des propos simples – ce qui fait leur force – mais néanmoins sans fondement scientifique et sans base empirique. Selon ce discours les communautés (qui définissent la vie associative) et le privé commercial seraient capables mieux que le service public, de fournir les services sociaux requis par la société.

L'Etat serait en effet synonyme de bureaucratie absurde dans le meilleur des cas, souvent de tyrannie, toujours source de gaspillage irresponsable puisque les coûts des services qu'il gère sont dilués dans le budget national. Par contre les communautés ou a fortiori le privé commercial doivent et savent compter, s'agissant de leur argent. Ils savent mieux s'adapter à la variété des besoins, étant flexibles par nature. L'associatif et le secteur privé seraient donc, au contraire de l'Etat, des expressions supérieures de l'exercice de la démocratie, de la transparence et de la responsabilité (accountability). La démocratie en question est celle de la liberté au sens que Von Hayek donne à cette valeur exclusive ; elle est celle de la liberté des plus forts, de la liberté d'entreprise avant tout, à l'exclusion des autres (les travailleurs) ; elle procède d'une conception qui ne reconnaît pas un statut égal aux autres valeurs sociales, comme celle de l'aspiration à l'égalité ou à la solidarité. Von Hayek est un libertaire de droite et non un démocrate.

La réalité démontre tout au contraire la supériorité incontestable du service public, comparé à l'associatif et surtout au privé (la comparaison n'ayant de sens que si ses termes sont situés au sein de la même société ou de sociétés de niveaux comparables de développement général et de richesse). Les dépenses de santé largement privatisée aux Etats Unis absorbent 14 % du PIB contre 7 % seulement en Europe, dont les résultats mesurés en termes de mortalité infantile et longévité sont fort supérieurs, précisément parce qu'en Europe la santé relève largement du service public. Sans compter les inégalités, infiniment plus flagrantes aux Etats Unis dont les citoyens ne bénéficient d'un droit à la santé qu'à la mesure de leur portefeuille. Mais en contrepartie la privatisation de la santé garantit des superprofits aux industries pharmaceutiques et médicales comme aux assurances américaines sans commune mesure avec ceux de leurs équivalents européens. Il s'agit là d'un gaspillage dont l'ampleur dépasse de loin celui qu'on peut attribuer aux bureaucraties et aux abus des bénéficiaires de la sécurité sociale publique.

Quant à la transparence et la responsabilité financière, celles-ci sont moins difficiles à assurer dans le service public qui, en principe, dans une démocratie effective, peuvent être l'objet de questions posées au Parlement et d'enquêtes, que dans le privé qui bénéficie du secret des affaires, ou même hélas dans l'associatif dans beaucoup de cas comme on le verra.

La théorie libérale dans ce domaine n'est donc ni une théorie, ni le fruit d'un constat empirique. Elle est pure propagande, au sens le plus vulgaire du terme, c'est à dire mensonge. Les institutions qui s'en font les portes parole systématiques, comme la Banque mondiale, ne sont en fait qu'une sorte de Ministère de la propagande du grand capital dominant.

Derrière cette propagande se profile en fait le conflit entre deux concepts de la gestion des services sociaux. D'un côté nous avons le concept britannique à l'origine – qui ignore celui de service public – exporté et porté à son paroxysme aux Etats Unis. De l'autre celui de service public, largement dominant dans la culture moderne non seulement de la France mais également de la majorité des pays de l'Europe continentale. Le concept anglo-américain soumet tous les aspects de la vie sociale aux exigences prioritaires et exclusives de l'expansion du domaine géré par le capital. Le concept franco-européen en limitait les ravages. L'Europe est-elle en passe de renoncer à sa tradition dans ce domaine comme dans tant d'autres pour l'adapter à la mode américaine ?

Ceux qui veulent véritablement défendre la démocratie et la société civile doivent donc commencer par se libérer des contraintes que la vulgate néo-libérale tente de leur imposer. Car cette vulgate castre le débat sur la démocratie en proposant un concept de « société

civile » très particulier. Dans ce concept la société civile est placée en opposition à l'Etat (en supposant donc que l'Etat par sa nature ne peut être démocratique), exclut les formes d'expression et d'organisation à travers lesquelles les classes populaires luttent pour la transformation en leur faveur des rapports de force sociaux (en qualifiant sommairement ces luttes de « politiques » et en dévaluant systématiquement la portée et le sens de cette qualification), réduit finalement la société civile en question à un ensemble d'associations fatalement impuissantes du fait même qu'elles renoncent à transformer le monde pour simplement « s'ajuster » aux exigences de la reproduction du système dominant.

L'examen du bilan qui suit de ce que représente l'action des ONG en question démontre que les forces du capital dominant n'acceptent la société civile que dans la mesure où les conditions de son intervention la laissent impuissante, donc manipulable.

3. Les interventions des ONG dans la vie des ACP sont-elles, dans ces conditions, capables de modifier les rapports de force sociaux internes et internationaux en faveur de la démocratie et d'une mondialisation équitable ? A quelles conditions ?

Les domaines d'intervention des réseaux d'ONG sont divers, mais on peut les classer sous cinq rubriques d'ensemble :

La première de ces catégories concerne une série d'interventions dans des domaines qui relèvent normalement de la compétence des services de l'Etat (éducation, santé, services sociaux) ; elle absorbe la majeure partie des moyens financiers de l'ensemble de la vie associative (plus des deux tiers). Il demeure que la nature véritable des services fournis n'est pas toujours facile à qualifier. Dans la majeure partie des cas – s'agissant en particulier d'écoles, voire d'Universités privées dont le nombre s'accroît de jour en jour (ou d'institutions de formation qualifiées de telles), d'hôpitaux ou de centres de soins – le caractère commercial de l'opération paraît évident, même s'il est atténué lorsque les promoteurs de ces interventions relèvent des autorités religieuses, chrétiennes et islamiques en particulier dans les ACP.

Un certain nombre des activités regroupées dans cette rubrique relèvent davantage de l'assistance, pour ne pas dire de la charité : les interventions en faveur de la « famille », planning et hygiène familiale, protection maternelle et infantile, aides aux handicapés et aux vieux, enfants des rues etc. C'est que ces programmes sont souvent conçus – ne serait-ce que précisément pour attirer le soutien des donateurs étrangers – dans les termes définis par les modes concernant la « lutte contre la pauvreté ».

La seconde catégorie, qui concerne les activités d'ONG associées à des projets de développement spécifiques, intéresse environ 15 % des associations actives enregistrées. Il s'agit pour moitié de projets urbains (petites entreprises d'artisanat et coopératives, formations professionnelles), pour l'autre de projets ruraux. Là également les apports public et extérieur paraissent décisifs.

La troisième catégorie concerne les organisations engagées dans la défense des droits, qu'il s'agisse des droits de l'être humain en général, des droits des travailleurs plus particulièrement, ou des droits et revendications des femmes. On classera également dans cette catégorie quelques centres d'études, de réflexion et de débats importants dans la conjoncture actuelle de misère intellectuelle dominante, de contrôle des universités et de restriction de leurs libertés comme de leurs moyens. Ces organisations sont celles qui attirent

le plus les regards inquiets du pouvoir, car elles sont engagées dans des luttes véritables, souvent difficiles. Ce sont également les organisations les plus démunies de moyens financiers, soit que les contributions en provenance de l'extérieur leur soient données au compte gouttes, soit même qu'elles aient des réticences à les solliciter. Les pouvoirs ont souvent cru habile de répondre au défi en suscitant la création d'associations parallèles dites « modérées » - quand ils ne les ont pas directement organisées eux mêmes. Ces organisations disposent évidemment de plus de moyens, y compris de soutiens extérieurs.

Une quatrième catégorie d'interventions s'intéresse plus particulièrement à la défense des droits – culturels sinon politiques – de ce qu'on qualifie généralement dans le langage international de « communautés », voire de « minorités, termes que les associations et institutions en question refusent d'employer, se considérant – à juste titre – comme constituant des segments d'une société nationale unique.

La cinquième catégorie, celle des « associations d'homme d'affaires », constitue une véritable nouveauté qui se déploie avec succès dans quelques pays ACP. Il s'agit d'organisations parfois puissantes.

On connaît les arguments avancés par les défenseurs et par les critiques de la vie associative en général, de celle qui se déploie à l'heure actuelle dans les pays ACP comme ailleurs. Beaucoup, de ces arguments sont formulés en termes trop généraux pour être utiles au débat sur les perspectives que ces activités peuvent ouvrir, ou ne pas ouvrir, sur leurs limites dans l'état actuel des conjonctures concrètes caractérisant les sociétés contemporaines, les forces politiques qui s'y déploient, les marges de liberté permises par l'Etat plus ou moins autocratique, sur les moyens proposés pour transgresser ces limites.

Je me contenterai de faire ici quelques observations, qui me paraissent résulter de l'ensemble des études et des débats dont j'ai connaissance.

(i) La greffe écologiste n'a pas pris dans le tiers monde en général, les ACP en particuliers. On ne parvient pas à identifier un seul « mouvement écologiste » qui soit digne de ce nom, dans aucun pays arabe à ma connaissance. Cela ne signifie pas que la préoccupation environnementale soit totalement absente. Elle apparaît dans quelques projets de développement, mais il faut le dire tout autant dans certains projets de l'Etat que dans une poignée de mini projets d'associations qui bénéficient d'une orchestration démesurée de leurs « résultats », grâce aux soutiens extérieurs. En tout état de cause, à l'échelle des macro politiques de l'Etat, du privé et du secteur associatif, les préoccupations environnementales n'occupent encore que des strapontins.

(ii) Le féminisme n'est pas devenu une force à la hauteur du défi tragique auquel des sociétés en question sont confrontées. Cela étant il importe de ne pas confondre les mouvements de femmes au sens véritable de ce terme (c'est à dire ceux de ces mouvements qui se proposent de transformer la réalité) de la « participation des femmes au développement ». Les défenseurs du système tel qu'il est mettent en avant à ce propos des « chiffres » qui ne veulent rien dire. Car effectivement les interventions en matière d'éducation et de santé « bénéficient » souvent aux femmes autant qu'aux hommes et les interventions concernant la « famille » en général, les enfants, l'hygiène, le planning familial s'adressent en priorité aux femmes. Mais ces interventions ne remettent en rien en question le statut subalterne de la femme, les lois qui les consacrent, les préjugés et les pratiques.

Il importe aussi de savoir qu'il existe différentes catégories de « mouvements féminins ». S'il existe d'authentiques mouvements qui mènent leur combat dans les conditions du moment, souvent particulièrement difficiles, il existe aussi des « mouvements » qui ne le font pas. Tel est le cas de ces « grandes » organisations présidées généralement par l'épouse du chef de l'Etat. N'existant que sur le papier, mais dotées de moyens généreux (subventions de l'Etat, de l'US AID et d'autres donateurs extérieurs), ces organisations perpétuent la tradition de charité dont les manifestations font quotidiennement l'objet de grands éloges dans les médias.

(iii) On dit souvent que les interventions associatives s'adressent à un public ignoré par les formes antérieures dominantes de la vie et de l'action sociale – Etat, partis politiques, syndicats.

Que les sociétés du tiers monde et des ACP d'aujourd'hui soient fort différentes de ce qu'elles étaient il y a encore un demi siècle ne fait pas de doute. La crise sociale – c'est à dire la polarisation interne parallèle à celle produite à l'échelle globale par l'expansion du capitalisme, aggravée dans le moment libéral contemporain – se traduit en effet par le fait qu'entre un tiers et la moitié de la population urbaine n'est intégrée que dans ce qu'on appelle « l'informel ». Cela se traduit également par une montée de la « pauvreté », fut-elle « modernisée », qui frappe plus d'un tiers de la population urbaine, si l'on adopte les critères de la Banque mondiale. Cette pauvreté urbaine moderne accompagne la pauvreté rurale dite « traditionnelle » (elle ne l'est pas ; elle est elle également le produit de la modernisation capitaliste, particulièrement dans ses options libérales), qui frappe une proportion peut être encore plus forte de la population des campagnes.

La question posée par cet état des choses est la suivante : doit-on placer l'accent sur les exigences d'une autre stratégie économique, sociale et politique visant à résorber la marginalisation en question, ou peut-on l'accepter et chercher seulement à l'aménager et la gérer ? Le discours dominant laisse entendre que la seconde option est la seule qui soit « réaliste ». Parallèlement ce discours prétend tirer une conclusion pratique importante de la constatation des faits. Les formes de luttes sociales « traditionnelles », qui se développaient dans le cadre de lieux de travail identifiables et souvent concentrés (l'usine, le service administratif, la profession, la coopérative ...) ne concernent plus que la moitié de la population active, au mieux. Elles auraient de ce fait perdu leur efficacité, donc leur crédibilité. Cela est vrai, mais en partie seulement. Par contre, dit-on, les structures sociales nouvelles placent le lieu d'habitation – le voisinage – au centre des exigences de la mobilisation et de l'action. Cela n'est pas tout à fait inexact.

Il reste que l'examen de ce qu'on fait en réalité dans le milieu « informel » dominant concerné prête à commentaires critiques. Il est vrai qu'une bonne partie de l'action associative s'adresse à ce milieu. Les enquêtes conduites sur les actions menées démontrent qu'hélas la participation active des bénéficiaires des projets n'est pas véritablement recherchée. Dans beaucoup des cas enquêtés les responsables avouent qu'ils ne la recherchent même pas, et dans l'autre moitié que la « consultation » des intéressés (et en aucun cas ou presque leur participation effective) est difficile. Les raisons qui sont données de ces comportements sont d'une plate banalité. Les bénéficiaires sont ignorants, ne savent pas ce qui est bon pour eux etc. C'est sans doute pourquoi les « mouvements spontanés » qui se développent dans ces milieux sont étrangers aux associations, et qualifiés (à juste titre) d'actions « illégales ».

Le « public » concerné par les réseaux d'ONG en question est-il donc aussi vaste qu'on le dit parfois ? Quelle est la nature de ce « public » : s'agit-il d'associés véritables (plus ou moins

actifs) ou simplement de « clients » (payants) ou de « bénéficiaires » (gratuits) de services offerts par les ONG ? Estimations et jugements sont variables à l'extrême.

Le discours sur « l'action à la base » (grass-root) reste largement un discours. Doit-on s'étonner alors que les intéressés se comportent en « clientèles », ce qui ne manque pas de renforcer les attitudes de népotisme des dirigeants. Ces attitudes conforte la reproduction d'une « dépolitisation » des masses concernées, leur hostilité à la politique (telle quelle est pratiquée dans les rapports entre les associations, ou l'Etat, et elles mêmes). Elles ne peuvent que reproduire les traditions de populisme autoritaire.

(iv) La plus grande proportion des actions menées dans les cadres étudiés ne sont indépendantes ni de l'Etat local ni de l'Etat étranger qui se profile derrière les donateurs extérieurs. Cette vie associative est donc largement un trompe l'œil.

Les enquêtes révèlent donc que la plupart des associations de la « société civile » ne se plaignent pas de l'Etat. Elles ne s'intéressent pas à porter un jugement – à connaître même – les macro politiques qui encadrent leur action. Elles ne sont critiques ni du libéralisme économique ni de la mondialisation qui constitue son cadre de référence. Des relations de véritable coopération existent entre nombre d'associations et l'Etat impliquant non seulement le soutien financier public, mais encore la conception des actions, élaborée en commun avec des administrations jugées compétentes en la matière. Cette perte d'autonomie n'est pas véritablement ressentie comme une gêne, elle peut être le produit de l'absence d'idées de la part des dirigeants des associations concernées, ou même l'absence d'idée d'autonomie dès le départ.

Les rapports avec les organismes étrangers sont sensiblement parallèles à ceux que les associations concernées entretiennent avec l'Etat. Plus proche de l'Etat signifie aussi plus proche des donateurs, en particulier des plus importants (Banque mondiale, PNUD et système des Nations Unies, Communautés européennes). Entrer en conflit avec l'Etat signifie aussi rapports limités à quelques soutiens de donateurs étrangers plus ouverts à l'esprit critique.

La dépendance à l'égard de l'extérieur d'un grand nombre d'organisations de la société civile est un fait. Il ne s'agit pas exclusivement, ni même principalement d'une dépendance financière, bien que celle-ci soit d'être négligeable. Il s'agit avant tout de l'alignement sur les stratégies préconisées par les grandes « agences » extérieures.

Ces stratégies sont exprimées à travers des moyens multiples et puissants, qui constituent l'un des versants de la mondialisation libérale. Série de conférences mondiales et de sommets, dans des domaines aussi divers que le développement social, l'environnement, les droits de l'homme, ceux de la femme, la population, le racisme, servent de caisses de résonance pour des thèmes idéologiques et des formulations de politiques (« polices ») préparés ailleurs, dans les centres de réflexion du capital dominant. Thèmes formulés en « capsules de potions magiques » (lutte contre la pauvreté, libéralisation de l'Etat, dérégulation des marchés etc.) clichés pauvres et creux si on les juge par leur qualité scientifique, mais efficaces pour véhiculer les politiques qu'on cherche à imposer. La Banque mondiale, responsable de la diffusion de ces thèmes, opère ici comme une sorte de Ministère mondial de la propagande du capital transnational dominant. Bien entendu les potions n'ayant que l'efficacité de produire le contraire des qualités qu'on leur attribue (elles n'arrêtent pas la progression de la pauvreté et de la crise économique et sociale), bien qu'elles produisent ce que le capital attend d'elles

mais qu'on ne peut avouer, à savoir la croissance des profits, il faut les renouveler au rythme de la mode qui, comme on le sait, s'use toujours vite.

Celles des organisations de la société civile qui consentent à s'aligner sur ces stratégies – dans les ACP comme ailleurs – peuvent être qualifiées d'instruments « de l'extérieur », si l'on accepte l'idée que le capital dominant mondialement est « extérieur ». Mais cette force extérieure n'opère que grâce à ses relais intérieurs, entre autre l'Etat puisque celui-ci s'est aligné sur la mondialisation libérale. L'accusation portée par le pouvoir que les ONG constitueraient le cheval de Troie de l'impérialisme est donc pour le moins cocasse. Car le cheval de Troie principal c'est bel et bien l'Etat autoritaire local. Les dirigeants de ce type d'Etat se réservent-ils donc, entre autre, l'exclusivité du bénéfice du monopole de la « trahison nationale » ? Les discours culturalistes qui adressent le même reproche aux organismes de la société civile – d'être les fourriers « culturels » de « l'Occident » - sont tout également cocasses puisque les porte-paroles de ces courants acceptent dans la pratique le libéralisme mondialisé. Ceux qui refusent de s'aligner sur ces stratégies – les organismes de résistance et de lutte de la société civile – sont antagonisés à la fois par l'Etat et les institutions étrangères en question !

Il est vrai que beaucoup des responsables des ONG – la majorité en fait – qui ont affaire avec les institutions extérieures en question ne manquent pas de se plaindre, qui de leur arrogance, qui de leur incompétence. Comme ils souffrent des rapports inégaux que la dépendance financière leur impose. Evidences banales. Mais ces motifs d'irritation ne sont pas au cœur du problème. La question véritable reste : accepte-t-on ou critique-t-on les stratégies du capital dominant exprimées par les choix du libéralisme mondialisé ? Accepte-t-on ou rejette-t-on les discours de propagande qui l'enveloppent (inefficacité rédhibitoire de l'Etat, éloge inconsidéré de l'efficacité de l'associatif porteur de démocratie etc.) ? Accepte-t-on ou critique-t-on les recettes qu'il propose (comme la lutte contre la pauvreté) ?

(v) Les questions concernant la démocratie et l'efficacité de la gestion se posent au sein des organisations de la vie associative comme elles se posent au sein de l'Etat ou des organisations de la lutte politique et sociale (partis, syndicats et autres). De la même manière très exactement.

On a souvent observé le caractère faiblement démocratique de la gestion de nombreuses ONG, dirigées par des hommes (rarement des femmes) quasi inamovibles. Enquêtés, ces responsables invoquent, en guise de circonstances atténuantes - les difficultés - réelles - auxquelles ils sont confrontés : cadres nationaux compétents difficiles à trouver, encore plus à recruter, assistance « technique » étrangère souvent décevante (de compétences douteuses à la hauteur de leur arrogance et des avantages matériels dont ils bénéficient), volontariat inexistant (les conditions de vie trop difficiles ne le permettent pas). Tout cela est fort exact, mais s'applique autant aux services publics qu'aux ONG en question. Alors, messieurs, soyez aussi sévères avec vous mêmes que vous l'êtes avec l'Etat dont vous faites le procès.

Les mêmes causes produisent forcément les mêmes effets. Les mêmes raisons qui sont à l'origine des pratiques de népotisme, voire de corruption, dans les services publics sont tout autant à l'origine de ces mêmes maux qu'on retrouve également dans les organisations de la société dite civile.

Dans l'ensemble les actions de la société civile ne se sont avérées ni plus efficaces, ni mieux gérées que celles que les services publics offrent. A les examiner cas par cas on découvre que

la plupart des « projets » conçus ici ou là par les bureaux inspirés par les « bailleurs de fonds » (Banque mondiale en particulier) sont mal conçus, non adaptés aux conditions locales, ne répondant pas aux problèmes réels. Les échecs ne se comptent plus. La comparaison entre ces projets et l'action des services de l'Etat est plutôt favorable à ce dernier, en dépit de tout ce qu'on a pu écrire et dire de « mal » à son sujet.

Par rapport aux termes de références qui sont ceux du discours qui inspire la majorité de ces actions les résultats sont eux mêmes médiocres. La « pauvreté » progresse. La fraction de la « target-population » bénéficiaire des politiques mises en œuvre reste mineure. Quant à leur « empowerment » il n'existe que dans l'esprit de ceux qui bavardent à son sujet.

L'ensemble de ces actions n'est donc en aucune manière « plus efficace » que celle de l'Etat, ni non plus moins coûteuse. De surcroît ces actions ne sont, ni transparentes, ni davantage « responsabilisées » (accountability). Plutôt moins que celles du secteur public. Enfin elles ne sont pas mieux gérées, ni plus démocratiquement. Le reproche de « bureaucratie » abusive qu'on fait à l'Etat n'est sans doute pas dénué de fondement. Mais quand on connaît celle de la Banque mondiale ou du PNUD avec leurs tonnes de papier de formulaires mal faits, conçus par des bureaucrates dont l'arrogance est à la mesure de leur médiocre compétence, ce reproche devrait faire sourire.

La « transparence » et la « responsabilité » (accountability) ne caractérisent généralement pas le financement des ONG ! Contrairement au discours tenu à ce sujet il s'agit là d'un ensemble d'institutions et d'activités considérablement plus opaques que ne le sont les organisations et les activités des secteurs publics, dont au moins les budgets sont publiés et disponibles. Ni les donateurs extérieurs ni les services de l'Etat local qui exercent un contrôle le plus souvent tatillon à l'égard des ONG ne se donnent la peine de faire la lumière sur les volumes financiers brassés et leurs emplois.

Pourtant les ONG opèrent sous la haute surveillance de l'Etat, et le principe démocratique selon lequel la création d'associations est libre, l'Etat ne se réservant le droit d'intervention (allant jusqu'à l'interdiction) que pour des motifs explicités par la loi et sous le contrôle des tribunaux, n'est pas celui en vigueur dans la plupart des pays du tiers monde . Ici c'est au contraire le principe de l'autorisation préalable qui constitue la règle générale. Cela permet à l'administration par ses tracasseries (et parfois à la police par des moyens plus brutaux) de rester les maîtres du jeu. Ces « tracasseries » peuvent aller jusqu'à rendre pratiquement impossible toute activité qui ne s'inscrit pas dans la ligne des options de l'Etat. Dans les pays où le pouvoir paraît fort et stable le compromis domine la scène : la majeure partie des ONG sont en fait ce qu'on qualifie en bel anglais de « Government sponsored NGOs » ! Ou tout au moins il s'agit d'ONG tolérées, voir amies. Ne souffrent véritablement des tracasseries administratives que les associations qui se veulent indépendantes, critiques, voir combattives.

4. Ce qu'il faut remettre en question ce n'est pas le principe de la liberté d'association (et donc le droit de constituer des ONG et de s'en servir pour agir). Ce qui doit être remis en question ce sont les stratégies fondamentales sur lesquelles sont fondées ces actions, qui sont aussi celles de l'Etat, et sont en définitive les stratégies du capital dominant à l'échelle mondiale et aux échelles locales, lesquelles ne viennent en aucune manière en réponse aux problèmes des peuples concernés.

Ces stratégies poursuivent des objectifs bien déterminés.

D'abord élargir la sphère des rapports marchands pour donner au capital davantage d'occasions de « faire du profit ». La privatisation de l'éducation et de la santé répond à cet objectif. Mais tout également les projets de « modernisation de l'informel » qui visent à accentuer sa soumission articulée au secteur « moderne », donnant ainsi la possibilité à ce dernier d'extraire davantage de valeur du produit du travail dans l'informel en question. Il s'agit là de l'opposé exact de ce que devrait être le renforcement d'une économie populaire. Car ce renforcement passe par celui de la capacité de négociation des travailleurs concernés, non par leur affaiblissement sous prétexte de « dérégulation » en général, et de celle du marché du travail en particulier.

Il s'agit ensuite d'affaiblir les sociétés locales et de réduire par là même leur capacité de négocier les termes de leur insertion dans la mondialité. Affaiblir la légitimité de l'Etat en constitue le moyen le plus sûr. S'il est exact que les Etats autocratiques ont tendance à être surcentralisés (en principe tout au moins), et donc que des mesures de décentralisation seraient souhaitables, celles-ci ne peuvent donner les résultats positifs qu'on attend d'elles que si elles se situent dans la perspective de renforcement de l'Etat (décentralisé) non de son affaiblissement.

Il s'agit enfin de donner à « l'extérieur » - c'est à dire à l'impérialisme – les moyens d'une plus forte pénétration de la société locale. Le financement extérieur trouve sa place ici, en transformant les agents de la société civile en courroies de transmission directe des stratégies du capital dominant, court-circuitant le passage obligé par l'Etat local. Alors que l'Etat démocratique peut être le lieu d'une accumulation de savoirs et d'expériences, le transfert des responsabilités à la société dite civile sans Etat ruine la construction de capacités locales durables. Est-ce là ce qu'on recherche ?

Ce qui vient d'être dit ne concerne que l'ensemble des actions de la société dite civile (et de l'Etat) fondées sur le principe (faux) dit consensuel, s'inscrivant donc dans la logique du libéralisme dominant.

Au contraire les luttes politiques et sociales menées avec, au sein ou contre les partis, les syndicats, les associations professionnelles, les organisations de lutte pour la démocratie, les droits de l'homme, ceux des travailleurs, ceux des femmes, ouvrent des perspectives d'alternatives possibles. Cette dimension créatrice de la société politique et civile engagée dans les luttes pour la transformation des rapports sociaux de force constitue le socle sur lequel peut être construit un autre avenir, plus équitable, plus égal, plus libérateur des individus, des peuples et des nations.

La conjoncture actuelle est caractérisée par l'émiettement des luttes politiques et sociales. Le vide idéologique produit par l'érosion puis l'effondrement des projets sociétaires du nationalisme populiste et des socialismes réellement existants prive ces luttes – dans l'état actuel de leur développement – de la perspective de se poser en alternative crédible. Le discours dominant les invite d'ailleurs à y renoncer définitivement, et à se contenter de « gérer le quotidien ». Celui du post modernisme offre une version « savante » de cette idéologie de capitulation, tandis que celui de la « bonne gouvernance » (good governance) en est la version vulgaire « à la Banque mondiale », substituant des propos désossés et moralisants sur des morceaux de questions concernant la gestion administrative (dénoncer l'irresponsabilité, le népotisme, la corruption ... quoi de plus facile !) à l'analyse de la question du pouvoir réel dans l'Etat et la société (la nature sociale de l'Etat autocratique).

L'alternative ne peut se constituer qu'en partant des luttes effectives ; et la réflexion théorique ne peut être un substitut à la carence du débat à la base. L'un et l'autre sont également indispensables, mais ne deviennent efficaces que lorsqu'ils se conjuguent. « Recomposer les luttes sociales » - qui définit l'objectif de cette dialectique – c'est rassembler sur la base d'intérêts communs véritables définis par les groupes concernés eux mêmes, définir des objectifs d'étape susceptibles de permettre des avancées et d'améliorer les conditions matérielles et morales de ces groupes et conduire les luttes dans cette perspective. Chemin faisant les luttes conduites de cette manière diffusent les comportements démocratiques nécessaires et secrètent de nouvelles directions populaires authentiques.

Dans le domaine rural la vision stratégique suggérée part de la prise de conscience des effets destructifs pour l'ensemble de la société de la « libéralisation » de l'agriculture mise à l'ordre du jour par le nouveau « round » de l'OMC, à partir de sa réunion prévue pour Doha - Qatar - (en Novembre 2001). La défense du revenu des paysans n'intéresse pas seulement les classes rurales concernées ; elle seule permet d'éviter le transfert massif de la pauvreté des campagnes vers les villes, les bas salaires et l'inscription dans une division internationale du travail reproduisant et approfondissant la polarisation mondiale.

Dans le domaine urbain cette vision stratégique implique qu'on donne la priorité à la construction d'un front associant les travailleurs des secteurs modernes, plus ou moins organisés, ou organisables, à ceux de l'informel. La nouvelle question ouvrière ne peut être définie autrement, compte tenu de la transformation objective gigantesque des structures du monde du travail produite par l'expansion capitaliste polarisante au cours des dernières décennies.

La revendication démocratique, dans toutes ses dimensions, est au cœur de toute stratégie de transformation des rapports sociaux de force. Oblitérer sa dimension politique, les droits du citoyen, sous prétexte que la satisfaction des besoins matériels élémentaires serait prioritaire, c'est rester prisonnier de l'idéologie du populisme et de l'Etat autocratique, c'est se condamner à l'impuissance. C'est au contraire en associant la bataille démocratique à la lutte sociale qu'on peut donner à ces deux composantes du renouvellement de la vie sociale toute leur puissance créatrice. A condition évidemment de donner aux objectifs démocratiques toute l'ampleur de contenu qui leur donne un sens, c'est à dire qu'on prenne en considération non seulement les droits élémentaires de l'être humain et ses droits politiques, mais tout également les droits sociaux – à la vie, à la santé, à l'éducation – individuels et collectifs.

La revendication féminine n'est pas davantage un « luxe » secondaire. Elle est au contraire au cœur de la transformation culturelle et politique sans laquelle aucun développement économique et social positif n'est possible. « Le progrès de la société passe par la libération des femmes ».

5. Beaucoup de pays ACP, le continent africain dans son ensemble dit-on, sont « marginalisés ». L'expression, trompeuse, suggère que la solution à leurs problèmes passe par une plus forte intégration dans le système mondial tel qu'il est et que, vulnérables, ils ne sont pas en mesure d'en négocier les conditions. Toute résistance de leur part n'aurait pour effet que d'accentuer le « désintérêt » des puissances à leur égard, puisqu'ils n'auraient « rien à offrir ». Chantage sur toute la ligne, car en fait les centres dominants ne peuvent négliger les ressources naturelles d'aucune région du monde, pas plus qu'ils ne peuvent ignorer les conséquences géopolitiques de cette option.

L'Afrique « marginalisée » est loin d'être « hors du système » comme l'expression le suggère. En fait la proportion que le commerce extérieur extra régional du continent représente par rapport à son PIB s'élève à 46 % contre 13 % pour l'Europe et l'Amérique du nord, 15 % pour l'Asie et 24 % pour l'Amérique latine. Paradoxe sans secret : les régions périphériques du système sont plus intégrées dans le système global (parce que leurs économies n'ont pas été construites comme des systèmes productifs autocentrés) que ses régions centrales (qui sont elles ouvertes certes, et même agressivement ouvertes, mais néanmoins tout également autocentrées). Et les périphéries les plus pauvres sont en termes relatifs les plus intégrées. Mais elles le sont dans des conditions et des formes qui sont précisément à l'origine de leur misère, c'est à dire de leur marginalisation apparente (la faiblesse de leur contribution au commerce mondial etc.).

Ces formes historiques successives, pour les ACP, ont été celles de la traite négrière, puis de la colonisation qui a enfermé les pays en question dans la production de matières premières. L'association CEE-ACP a, par la suite, contribué à maintenir ces pays dans une division internationale du travail caduque.

Au delà de l'argument moral avancé en faveur de réparations dues au titre des ravages de la traite négrière, les destructions économiques et sociales dont ces formes d'insertion dans la mondialisation sont à l'origine justifieraient à elles seules la revendication d'une compensation financière dont le calcul démontrerait qu'elle devrait être certainement considérablement plus importante que tout ce que le volume des aides publiques a pu représenter.

Les formules d'insertion dans le système mondial proposées aujourd'hui par la vulgate néo-libérale sont de nature à aggraver la marginalisation des ACP, non à la réduire et la « globalisation » néo-libérale ne peut rien produire d'autre qu'un « apartheid à l'échelle mondiale ».

Le combat pour une autre forme de mondialisation s'impose pour tous les partenaires d'une coopération authentique, capable de réduire les écarts et non de les approfondir.

Une manière efficace d'engager le monde sur ce chemin consisterait à poser d'emblée le problème de la nature du droit qu'exige la mise en œuvre d'un projet de mondialisation humaniste alternatif. Les institutions du système international du moment ont placé au devant de la scène l'adoption d'un « droit international des affaires » (international business law) et s'emploient à faire admettre la suprématie des exigences d'une telle loi sur toute autre considération sociale ou nationale. C'est exactement le moyen le plus sûr d'organiser l'apartheid à l'échelle mondiale et d'enfermer les ACP dans une dégradation aggravée.

Ce dont le monde a besoin, c'est de tout autre chose, d'un « droit mondial des peuples ». Dans cet esprit peut-on espérer développer un nouveau droit supérieur qui garantisse à tous sur cette planète un traitement digne, condition de leur participation active et inventive à la construction de l'avenir ? Un droit plein, multidimensionnel, qui traite des droits de la personne humaine (hommes et femmes bien entendu, en tant qu'êtres pleinement égaux), des droits politiques, des droits sociaux (travail et sécurité), des droits des communautés et des peuples, enfin du droit régissant les relations inter Etats. Voilà certainement un agenda qui occupera des décennies de réflexion, débats, actions et décisions.

Le principe du respect de la souveraineté des nations doit rester la pierre angulaire du droit international. Et si la Charte des Nations Unies a choisi de le proclamer, c'était précisément

parce que ce principe avait été nié par les puissances fascistes. Dans son discours poignant prononcé en 1935 devant la SDN l'Empereur Haïlé Selassié avait clairement fait comprendre que la violation de ce principe - lâchement acceptée par les démocraties de l'époque - sonnait le glas de cette organisation. Qu'aujourd'hui ce principe fondamental soit à nouveau violé avec autant de brutalité par les démocraties elles mêmes ne constitue pas une circonstance atténuante, mais au contraire aggravante. Au demeurant elle a déjà amorcé la fin aussi peu glorieuse de l'ONU, traitée en chambre d'enregistrement de décisions prises ailleurs et mises en œuvre par d'autres. L'adoption solennelle du principe de la souveraineté nationale en 1945 s'accompagnait logiquement de l'interdiction du recours à la guerre. Les Etats sont autorisés à se défendre contre celui qui viole leur souveraineté par l'agression, mais ils sont condamnés à l'avance s'ils sont les agresseurs. Aujourd'hui ce sont les puissances de l'OTAN qui, à ce titre, devraient être condamnées, conformément au droit en vigueur.

Sans doute la Charte des Nations Unies avait-elle donné une interprétation absolue du principe de la souveraineté. Qu'aujourd'hui l'opinion démocratique n'accepte plus que ce principe autorise les gouvernements à faire n'importe quoi avec les êtres humains qui sont placés sous leur juridiction constitue un progrès certain de la conscience universelle. Comment concilier ces deux principes qui peuvent entrer en conflit ? Certainement pas par la suppression d'un de leurs termes - soit la souveraineté des Etats, soit les droits humains. Car la voie choisie par les Etats Unis et derrière eux leurs alliés européens subalternisés, non seulement n'est certainement pas la bonne, mais encore cache les objectifs véritables de l'opération, qui n'ont rien à voir avec le respect des droits humains, en dépit du matraquage médiatique qui veut le faire croire.

L'ONU doit être le lieu de l'élaboration du droit international. Il n'y en pas d'autres qui puissent être respectables. Que celle-ci implique des réformes de l'organisation, qu'on réfléchisse aux voies et moyens (y compris d'innovation institutionnelle) qui permettent aux forces sociales réelles d'y être représentées aux côtés des gouvernements (qui, au mieux, ne les représentent que très imparfaitement), qu'on s'assigne l'objectif d'intégrer dans un ensemble cohérent les règles du droit international (le respect de la souveraineté), celles qui concernent les droits des individus et des peuples et celles qui concernent les droits économiques et sociaux, oubliés dans la vulgate libérale, lesquels impliquent nécessairement la régulation des marchés, voilà de quoi meubler un agenda lourd de questions auxquelles je ne chercherai pas à donner ici des réponses qui seraient fatalement trop brèves. Il s'agit d'un processus long sans aucun doute. Mais il n'y a pas de raccourci ; l'histoire de l'humanité n'est pas parvenue à son terme, elle continuera à progresser au rythme de ses possibilités.

6. On peut revenir maintenant aux questions concernant une éventuelle association Nord-Sud, singularisée par un « projet » de coopération de type nouveau associant l'Europe, l'Afrique et le monde arabe

La géographie et l'histoire ont associé étroitement, pour le meilleur et surtout le pire (l'impérialisme colonial) l'Europe dominante d'une part, les ACP dominés d'autre part. Peut-on imaginer une « coopération » de type nouveau associant les uns et les autres dans la perspective de la construction du monde démocratique multipolaire ? Quelles sont les conditions d'un tel projet ?

La Convention de Cotonou n'amorce pas une avancée allant dans ce sens. Tout au contraire. L'Europe telle qu'elle est aujourd'hui s'est soumise au projet de la mondialisation néolibérale préconisé par les Etats Unis dont il assure l'hégémonie. Dès la conférence de Cancun

(1981) le nouveau Président des Etats Unis – Reagan – dictait ses conditions, soutenu par ses partenaires du G7, mettant un terme au dialogue Nord/Sud négocié pour lui substituer des programmes d'ajustement structurel unilatéraux non négociables. La convention de Cotonou entérine ce choix, imposant aux ACP la libéralisation version OMC. Les gigantesques problèmes sociaux générés par cette option sont ignorés ou dilués dans le discours inconsistant de la « lutte contre la pauvreté », tandis que les stratégies d'affaiblissement systématique des Etats (au bénéfice exclusif du renforcement de l'Etat politique et militaire hégémonique) ferment la porte à toute évolution sérieuse dans le sens de la démocratisation, à laquelle on substitue alors le discours tout également inconsistant de la « bonne gouvernance ».

Les choix faits par les partenaires de ce Nord/Sud particulier n'ouvrent aucun avenir acceptable pour les peuples des ACP, mais seulement davantage de « marginalisation » (dont certains partenaires du Nord n'ont au demeurant aucune cure). Bien entendu on entendra dire à cet endroit que les gouvernements des ACP eux mêmes ont rallié le camp du noé-libéralisme mondialisé et signé les accords en question (Cotonou, OMC, PAS etc.). Mais comme l'avait rappelé un jour un grand homme d'Etat africain (Lamine Guèye en l'occurrence) « le oui n'est valable que lorsque le non est possible ».

Les problèmes générés par ces soumissions ne sont pas de la nature de « difficultés passagères de transition », mais des problèmes permanents appelés à s'aggraver. En marge de la Convention de Cotonou, la gestion des pressions migratoires provenant des sociétés ACP ruinées par ces choix, est laissée au seul partenaire européen. La dette insupportable n'est pas discutée. Pourtant les fractions de celle-ci qui sont indécentes (les emprunts du gouvernement de l'apartheid utilisés pour perpétuer sa domination, que le peuple sud africain serait contraint d'honorer !) ou douteuses pour le moins qu'on puisse dire (les dettes pour lesquelles la responsabilité des créanciers – Banque Mondiale au premier chef – est plus évidente que celle des débiteurs) constituent la part dominante du fardeau. Il faudrait tout simplement les abroger. Le plan inacceptable concernant les pays Pauvres Très Endettés ne l'envisage pas.

Les options néo-libérales mondialisées servent-elles les intérêts du partenaire européen ? Oui si le projet de ce dernier accepte les conséquences de sa double dilution au plan économique dans la mondialisation néo-libérale et au plan politique et militaire dans la soumission aux exigences de l'hégémonisme nord américain. Mais dans ce cas les relations « spéciales » UE-ACP sont appelées à leur tour à perdre leur portée éventuelle, comme l'annonce d'ailleurs l'initiative de Washington amorçant la création d'une zone de libre échange Etats Unis/Afrique. Non si les Européens s'inquiètent de l'effacement de leur propre projet que les choix en cours impliquent : l'abandon définitif de la perspective de donner au projet européen un contenu social acceptable pour les peuples concernés (et cet abandon fragilise à son tour la perspective politique d'une Union européenne durable), l'abandon définitif parallèle de la perspective de construction d'une mondialisation alternative pluricentrique.

Il ne manquera pas de lecteurs critiques pour qualifier les principes des propositions alternatives faites ici « d'irréalistes » et de ce fait en refuser la discussion qu'ils jugeront inutile. Leur « réalisme » consiste à croire que le bricolage au sein du système tel qu'il est et quoiqu'il soit est le seul choix possible qui permette de faire avancer. L'histoire donne rarement raison à ce type de bricolage. Les politiciens « réalistes » de l'Afrique coloniale se comportaient de cette manière et refusaient de suivre l'avant garde minoritaire qui osait proclamer que l'indépendance était la seule perspective pour laquelle on pouvait s'engager dans la lutte. L'histoire a donné raison à cette avant garde. La politique politicienne est peut

être l'art d'agir intelligemment dans le cadre de rapports de force donnés. La grande politique est l'art de modifier ces rapports de force.

Le rôle des intellectuels est d'oser penser, oser dire, oser proposer. C'est à cette condition que l'utopie créatrice permet de découvrir la seule perspective véritablement réaliste, c'est à dire celle qui, dès lors que le mouvement social en amorce la prise de conscience, peut rallier rapidement des forces sociales puissantes qui finissent par en imposer la logique. S'il y a une utopie au sens plat et négatif du terme, c'est bien celle des « réalistes » qui n'imaginent pas devoir et pouvoir sortir des logiques dominantes. Leurs interventions sont sans portée.

Il n'est pas encore trop tard pour espérer voir les partenaires des deux côtés (Europe et ACP) réagir à la dégradation de leurs relations. Un dialogue authentique, ouvert et franc, hors des sentiers battus et des contraires que les postulats du néo-libéralisme mondialisé imposent, constitue le point de départ d'une réflexion critique et autocritique (pour les deux partenaires) digne de ce nom. Le faux dialogue en cours cache de plus en plus difficilement le cynisme de quelques uns des uns et des autres.